

MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE.

DIRECTION DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE.

BREVET D'INVENTION.

Gr. 12. — Cl. 4.

N° 686.896

Cadre antenne avec enveloppe isolante et protectrice et dispositif antiparasite pour T. S. F.

M. GEORGES SCHAULY résidant en France (Seine).

Demandé le 13 mars 1929, à 16^h 41^m, à Paris.

Délivré le 22 avril 1930. — Publié le 31 juillet 1930.

[Brevet d'invention dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'art. 11 § 7 de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.]

Cette invention a pour objet un cadre antenne avec enveloppe isolante et protectrice et dispositif antiparasite pour T. S. F.

Elle comporte plus particulièrement en combinaison un cadre ou support en matière isolante sous lequel sont montées des séries de lamelles ou barres conductrices pouvant être accouplées, soit en série, soit en parallèle au moyen de dispositif de connexion approprié, un filtre antiparasite approprié étant ménagé sur le cadre de façon à éliminer toutes les causes de troubles qui tendent à s'opposer à une réception nette des communications radioélectriques, l'ensemble du cadre étant logé à l'intérieur d'une enveloppe isolante formée par exemple d'un entourage en bois ou autre matière appropriée convenablement isolante ou rendue isolante par application à chaud ou à froid de vernis ou substance analogue appropriée, les faces latérales étant formées de préférence par des glaces de dimensions appropriées avec interposition de garnitures de joints en caoutchouc ou autre matière, dans le but de réaliser ainsi un ensemble propre à la réception ou à l'émission d'ondes hertziennes pour toutes applications, ledit appareil étant susceptible d'être disposé à l'extérieur en tout endroit voulu, sa disposition lui per-

mettant d'être insensible à toutes les interférences et même aux embruns.

Dans le dessin annexé qui représente un exemple d'exécution du cadre d'après l'invention :

Fig. 1 est une vue d'ensemble du cadre et de son logement;

Fig. 2 est un détail montrant schématiquement la disposition du filtre antiparasite.

Le-cadre comporte une ou plusieurs séries de conducteurs métalliques 1 supportés par une montée isolante appropriée 2, ledit conducteur étant muni de dispositifs de connexion convenable de toute disposition appropriée permettant de coupler les éléments de conducteurs soit en série, soit en parallèle. Des trous ou logements appropriés 3-4-5 sont ménagés sur la monture 2 pour recevoir des vis de prise de courant, le point d'introduction de ces vis devant, bien entendu, varier avec la longueur d'ondes à transmettre ou à recevoir.

Le filtre disposé de préférence à la base de l'enroulement récepteur comporte, comme le montre plus particulièrement fig. 2, un solénoïde à enroulement elliptique 6 convenablement isolé avec ou sans noyau. Cet enroulement est doublé sur ses faces latérales de solénoïdes auxiliaires 7-8 munis

Prix du fascicule : 5 francs.

de noyaux appropriés. Une résistance 10 et un condensateur 13 sont intercalés entre les extrémités des solénoïdes 7-8 et entre les extrémités du solénoïde principal 6, 5 auxquelles aboutissent également les entrées des solénoïdes 7-8, est branché un condensateur 9, avec une résistance ou une bobine de choc 11. Un condensateur variable 12 peut en outre être prévu, et des 10 bandes ou lames de fer doux 14 seront aussi éventuellement disposées de part et d'autre du solénoïde principal 6.

Les divers solénoïdes 6-7-8 pourront être montés en série ou en parallèle ou encore en 15 série parallèle, ou bien on pourra ménager des commutateurs appropriés permettant de modifier à volonté le mode de branchement.

L'ensemble ainsi obtenu est logé à l'intérieur d'une enveloppe isolante comportant 20 un entourage 15 en bois ou autre matière appropriée, convenablement isolante ou rendue isolante par application à chaud ou à froid de vernis ou autre substance appropriée. Les faces latérales de cette enveloppe 25 sont formées par exemple par des glaces de dimensions appropriées appliquées sur l'entourage ou enveloppe 15 avec interposition de garnitures étanches et isolantes, en caoutchouc ou autre matière. Le cadre 30 est ainsi entièrement soustrait aux influences atmosphériques, et protégé contre toute introduction d'eau de pluie ou autre.

Grâce à la disposition décrite, on réalise un ensemble d'une grande résistance méca- 35 nique insensible aux variations atmosphériques et présentant une grande puissance, aussi bien pour l'émission que pour la réception. L'ensemble comporte des dimensions relativement réduites qui permettent de 40 l'utiliser aussi bien pour une installation à terre de quelque importance qu'elle soit, que pour une installation à bord d'un navire,

le dispositif pouvant être utilisé comme radiogoniomètre sur toute distance voulue.

L'invention s'applique aussi bien pour 45 l'émission que pour la réception d'ondes hertziennes ou autres, pour toutes applications.

RÉSUMÉ.

Un cadre anetenne avec enveloppe isolante 50 et protectrice et dispositif antiparasite pour T. S. F., comportant plus particulièrement en combinaison un cadre ou support en matière isolante sous lequel sont montées des séries de lamelles ou barres conductrices 55 pouvant être accouplées, soit en série, soit en parallèle, au moyen de dispositifs de connexion appropriés, un filtre antiparasite approprié étant ménagé sur le cadre de façon à éliminer toutes les causes de troubles qui 60 tendent à s'opposer à une réception nette des communications radio-électriques, l'ensemble du cadre étant logé à l'intérieur d'une enveloppe isolante formée par exemple d'un entourage en bois ou autre matière appro- 65 priée convenablement isolante ou rendue isolante par application à chaud ou à froid de vernis ou substance analogue appropriée, les faces latérales étant formées de préférence par des glaces de dimensions appro- 70 priées avec interposition de garnitures de joints en caoutchouc ou autre matière, dans le but de réaliser ainsi un ensemble propre à la réception ou à l'émission d'ondes hertziennes pour toutes applications, ledit appa- 75 reil étant susceptible d'être disposé à l'extérieur en tout endroit voulu, sa disposition lui permettant d'être insensible à toutes les intempéries et même aux embruns.

GEORGES SCHAULY.

Par procuration :
Office PICARD.

Fig. 1

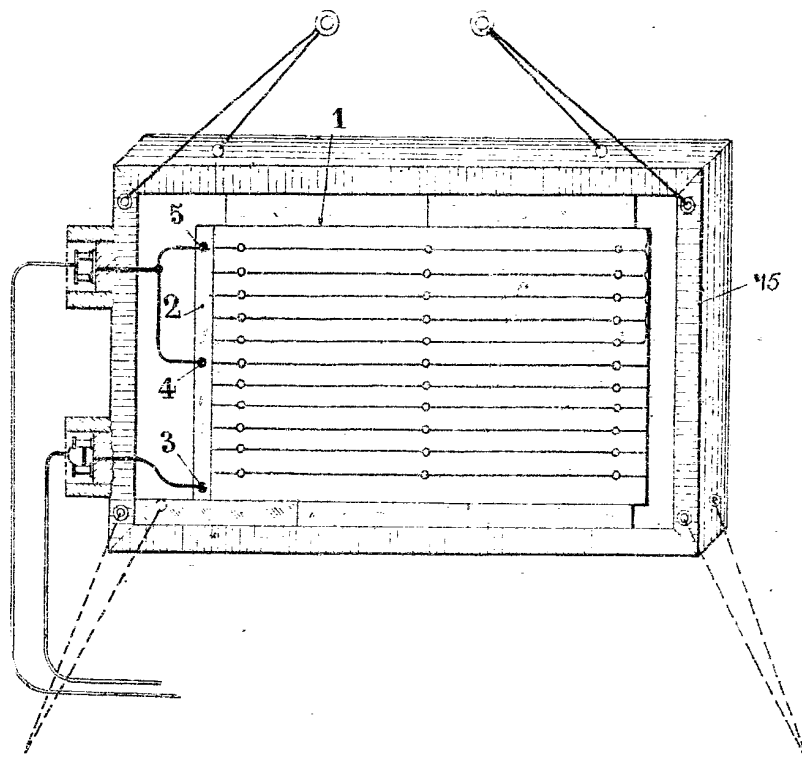


Fig 2

